

Communiqué du 6 mars 2024

Permis de feu à ciel ouvert

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert et conformément au Règlement 497. Ce permis, valide pour une période de 3 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. *Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.* Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la municipalité **5 jours avant la date prévue.**

Vous pouvez nous rejoindre au (450) 291-5422

Heures de bureau : lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Prochain Vernissage



Vernissage de Mme Myriam Poirier
Jeudi le 14 mars (Formule 5 à 7)
À la suite d'un parcours de vie chaotique,
une expérience spirituelle changea le cours de sa vie.
Une guérison intérieure s'exprime au travers de son art.
Venez rencontrer Mme Poirier pour discuter avec elle,
ce qui fait naître son Art en elle.

Versement de taxe

Veillez noter que le premier versement de votre taxation annuelle est dû le **10 mars** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 521.

À tous les citoyens de la municipalité de Saint-Valentin

Vous devez vous procurer un permis auprès de l'inspectrice municipale :
450-291-5422 ou courriel : inspectrice@municipalite.saint-valentin.qc.ca avant de débiter tous travaux relatifs à :

Type de demande

- Abattage d'arbres- tout arbre d'essence commerciale :
- Agrandissement d'une habitation :
- Aménagement des fossés de route :
- Bâtiment accessoire :
- Branchement au réseau d'égout :
- Clôture, mur, haies, mur de soutènement:
- Construction d'une habitation :
- Construction, transformation, agrandissement d'un bâtiment agricole :
- Construction, transformation, agrandissement d'un bâtiment commercial, industriel ou institutionnel :
- Construction d'un accès à la voie publique (ponceau) :
- Démolition d'une habitation :
- Démolition commerce, industrie agricole et institution :
- Déménagement tout bâtiment principal :
- Installation d'une affiche ou d'une enseigne :
- Installation septique :
- Lotissement :
- Modification/altération de l'aspect naturel de la rive ou du littoral tout genre d'ouvrage :
- Ouvrage de captage d'eau (puits) :
- Piscine creusée ou hors-sol :
- Réparation :
- Autre construction :

Merci pour votre collaboration.

Sylvie Larose Asselin

Inspectrice municipale

Tu devras chercher les cocos de couleurs sur le terrain municipal de Saint-Valentin pour répondre aux questions du Rallye. Ils seront installés pour la fin de semaine du 9 mars. Dépêche-toi si tu veux participer aux concours !

Le gagnant du tirage se fera au hasard, le 28 mars. *Le prix : un gros chocolat !*

« Rallye de Pâques »

1. Dans quel film as-tu déjà vue ce lapin A ___ B ___ C ___ D ___
2. Combien vois-tu de cocos sur cette image ... A ___ B ___ C ___ D ___
3. Qu'est-ce qu'on reçoit à Pâques A ___ B ___ C ___ D ___
4. Les cocos dans les boîtes sont bizarres ? A ___ B ___
5. Comment appelle-t-on les statues de pierre sur l'Île de Pâques.....
A ___ B ___ C ___ D ___
6. A cet endroit, on trouve ce que pondent les poules
Mais ils ne sont pas en chocolat ! A ___ B ___ C ___
7. Qui pond les œufs ? A ___ B ___ C ___
8. Nous sommes à quelle saison quand arrive Pâques A ___ B ___ C ___ D ___
9. Quel jour de la semaine est la journée de Pâques A ___ B ___ C ___ D ___ E ___
10. Quelle fleur est maintenant utilisée pour symboliser Pâques A ___ B ___ C ___ D ___
11. As-tu déjà mangé un coco comme ça ? OUI ___ NON ___
12. Qu'est ce qui est bizarre sur cette photo ? A ___ B ___ C ___ D ___
13. Cet enfant a voulu ressembler à quoi ? A ___ B ___ C ___ D ___
14. Que font les enfants durant la « Journée de Pâques » A ___ B ___ C ___ D ___
15. Quelle image ne convient pas pour Pâques A ___ B ___ C ___ D ___
16. Quelle partie d'un lapin de Pâques en chocolat que tu manges en premier ?
A ___ B ___ C ___ D ___
17. Qu'est ce qui détermine la date de Pâques ? A ___ B ___ C ___ D ___
18. Je peux être en chocolat, à la coque, ou en omelette Qui suis-je ? _____
19. Une petite addition : Combien vois-tu de lapins ? A ___ B ___ C ___ D ___
20. Combien de poussins vois-tu sur la photo en compagnie de maman poule ? _____

Tu dois me rapporter ta feuille réponse au plus tard le 27 mars, soit au bureau municipal de St-Valentin ou par courriel à : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Nom de l'enfant : _____ Âge _____

Nom d'un parent _____ Tél : _____

Gros rebuts

Collecte mensuelle des gros rebuts non valorisables (prochaine collecte 1^{er} avril)

Matières acceptées mise en bordure de la route

- Chaise d'ordinateur
- Divans, fauteuils, causeuses, poufs, etc...
- Matelas et sommiers
- Tapis *
- Toiles de plastique, de vinyle ou de piscine * coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimension maximales suivantes :
 - * Longueur maximale de : 1 mètre / 4 pieds
 - * Diamètre maximal : 30 cm / 1 pied

Ce qui doit être envoyé à l'écocentre

À Lacolle : 8, rue de Parc-Industriel, Lacolle (samedi de 9h à 16h)

Conteneurs « Matériaux de construction »

- bardeaux d'asphalte
- bois de construction
- bois peint ou teint
- bois traité
- céramique
- câblages électriques
- fenêtres
- fibrociment
- gypse
- isolants sans amiante
- laine minérale
- mélamine
- meubles
- plomberie en PVC
- revêtements extérieurs
- vermiculite
(test d'amiante obligatoire*)

Conteneur « Métal »

- chauffe-eau
- cuisinières
- laveuses
- réservoirs d'huile vides
- sécheuses
- structures de métal
- tondeuses
(vides d'essence et d'huile)

Espace « Béton »

- blocs et dalles
- briques
- pierres
- roches

Espace « Asphalte »

- asphalte seulement

Espace « Traverses de chemin de fer »

- acceptées uniquement à l'écocentre Iberville.

Espace « Gazon / Feuilles »

- gazon
- feuilles
- résidus de jardin

Espace « Branches »

- branches
- bûches (12po et -)
- copeaux

Espace « Terre »

- terre non mélangée
- tourbe (gazon et terre)

Espace « Fréon »

- air climatisé
- congélateurs
- déshumidificateurs
- réfrigérateurs
- refroidisseurs d'eau

* Test d'amiante obligatoire : Pour être acceptée dans les écocentres, la vermiculite doit avoir été soumise à un test d'amiante au préalable et les résultats doivent satisfaire aux taux autorisés dans les conteneurs

Pour plus d'information : sur le site de Compo-Haut Richelieu ou

[tel:450 347-0299](tel:450-347-0299) / [1-888-216-9819](tel:1-888-216-9819)